

Comment choisir son bac à ordures ménagères ?

Parce que la bonne forme de bac à ordures ménagères facilite le ramassage et préserve la santé des agents de collecte, le SMICTOM du GIENNOIS vous donne ses conseils pour le choisir.

QUEL BAC CHOISIR?

Il est recommandé de ne présenter à la collecte que des bacs à ordures ménagères homologués en plastique rigide, équipés de roues et conformes à la norme Afnor NF EN 840 – 1 à 6. Ils doivent être munis d'une collerette, permettant ainsi leur préhension frontale par le système de levée présent sur les camions de collecte.



Les bacs métalliques, souples, de forme ronde ou ne disposant pas de collerette sont donc proscrits. En effet, ils ne pourront pas être levés par les camions de collecte. De plus, ils sont souvent trop lourds pour être vidés manuellement par l'agent de collecte et risquent d'être détériorés lors de leur manipulation.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la tournée, puis rentrés après vidage.

Le respect de ces consignes est à la fois nécessaire pour le bon déroulement du ramassage des ordures ménagères, mais aussi essentiel pour l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte (recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie)





